

Séance du 13 décembre 2018 à 19 heures

Le treize décembre deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Tour de Faure sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

La commune de Maxou n'ayant pas communiqué son représentant au Conseil, à la suite de la nouvelle élection du Maire, celle-ci n'a donc pas été convoquée

Etaient présents les membres titulaires suivants : (42)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont-La-Rauze), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Merçuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (2)

Mme GARRIGOU Isabelle (Boissières), M. REDOULES Matthieu (Espère).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (26)

M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à Mme FOURNIER), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors - procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors - procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), M. TULET André (Cahors - procuration donnée à Mme BOYER), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme BONNET), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle - procuration à M. DIZENGREMEL), M. PETIT Jean (Espère), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry - Vers), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels - procuration donnée à M. PRADDAUDE).

Procurations : 8

Secrétaire de séance : Agnès SIMON PICQUET

AR PREFECTURE

046-200025737-20181213-25_13_12_2018-DE
Regu le 20/12/2018

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction / Service : Ressources humaines

Objet : Inscription d'un agent à l'ordre des architectes

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 13 décembre 2018

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Sébastien BONNEFOY
Direction / Service : Ressources humaines

Objet : Inscription d'un agent à l'ordre des architectes

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer et sécuriser pleinement ses missions entre autres de maîtrise d'œuvre, le pôle Aménagement du territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors compte un architecte au sein de ses services.

En effet, il arrive dans certains cas, pour de petites opérations d'aménagement ou des projets sans enjeu architectural majeur et faisant intervenir une maîtrise d'œuvre susceptible d'être réalisée en interne par la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et/ou la Ville de Cahors, que la signature d'un architecte soit nécessaire.

L'agent de la collectivité, Madame Catherine HAUTEFEUILLE, est titulaire du diplôme d'architecte, obtenu le 25 Mai 2000 avec le matricule 045 285.

Conformément à l'article 14 de cette loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, « l'architecte exerce selon l'un ou plusieurs des modes suivants :

- à titre individuel, sous forme libérale,
- en qualité d'associé d'une société d'architecture,
- **en qualité de fonctionnaire ou d'agent public.**

Aux termes des articles 9 et 10 de la loi sur l'architecture, seules les personnes physiques (et morales) inscrites à un tableau régional de l'Ordre peuvent porter le titre d'architecte (et de sociétés d'architecture) et en exercer la profession.

Afin d'optimiser la conduite des opérations d'aménagement, il convient d'inscrire l'architecte de la collectivité au Conseil National de l'Ordre des Architectes. Cette inscription fait l'objet d'une cotisation annuelle d'un montant de 700 €.

En conséquence, il vous est proposé :

- a- De souscrire l'adhésion au Conseil National de l'Ordre des Architectes ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à cette délibération ;
- c- D'imputer la dépense afférente sur le budget de fonctionnement sur l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

